

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 11 mars 2023 pour l'exercice 2022

Quorum de la moitié des membres, à jour de cotisation, présent-es ou représenté-es

Nombre de membres : 50 adhérent(e)s

Présent.es et représenté.es : 41

Présent-es : 19

Représenté-es : 22

Désignation d'un(e) Président(e) de séance : Arlette Bossy

Secrétaire de séance : Capucine Marzet

Présentation du rapport moral et d'activités

Discussion :

Guy Martin commence la présentation du rapport moral et d'activité avec les avancées de 2022 en Anunis Atlantique, la création de la COOPEC et le Parc Eolien d'Andilly les Marais.

Question 1 : Quelle est l'origine de la prime de développement et comment va-t-elle être utilisée au sein de la COOPEC ?

Réponse 1 : Elle découle du fait qu'ANE !rs17 a participé aux frais de développement du parc tout comme la CdC Anunis Atlantique et Andilly les Marais. Ces entités laissent leurs parts de la prime à la COOPEC qui va les utiliser pour des actions d'économies d'énergies et de lutte contre la précarité énergétique.

Q2 : Que se passe-t-il si la levée de fonds n'atteint pas 1.5million € ?

R2 : Energie Partagée Investissement s'est engagé à couvrir le montant manquant afin de nous permettre d'allonger la durée de la levée de fonds jusqu'à atteindre 1.5million € récolté.

Michel Brenaut intervient pour présenter les Lucioles, Un projet est en construction sur la salle Michel Crépeau à Puilboreau qui devrait être mis en service en Mai 2023. Claude Blaque

intervient pour présenter OSS 17. 2022 est leur première année positive avec 4 centrales PV en fonctionnement. Une 5^{ème} est en préparation avec un chantier participatif le 14 Mars. Deux autres projets sont à l'étude dont un en autoconsommation collective.

Q3 : Comment sont financés les installations ?

R3 : Une partie en emprunt bancaire, une partie en apport et une dernière partie avec les 1€/ 1€ de la région.

Q4 : Y a-t-il une différence de tarif de rachat entre ENERCOOP et EDF ?

R4 : Non, le tarif est le même car il est fixé par un contrat au moment du raccordement. Nous sommes obligés de passer par EDF obligation d'achat sur la première année mais ensuite il est tout à fait possible de changer de fournisseur et de vendre à ENERCOOP au même tarif.

Fabien Desbordes présente la suite du rapport d'activité : la vie de l'association, les liens avec la CDA, la participation aux stands et la recherches de financement.

Une discussion s'ouvre sur ENERCOOP et la nécessité de leur vendre l'électricité en vente directe.

Résolution N° 1

Approbation du rapport d'activités

Vote : POUR : 41 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Résolution adoptée

Présentation du rapport financier

Discussion :

Marc Varinois présente le rapport financier.

Q1 : De quelles autres structures ANE !rs17 était-elle adhérente en 2022 ?

R1 : Cirena, Energie Partagée, le collectif des associations de Villeneuve les Salines, le comité de quartier du petit Marseille. En 2023 il faut envisager en plus Ré-Avenir et Aunis en Transition.

Georges présente le temps de bénévolat et la répartition du temps salarié. Il insiste sur le fait qu'il devrait y avoir plus de temps de formation pour la salariée et émet une vigilance sur le temps important passé sur la COOPEC. Un échange à lieu sur ces deux sujets avec les autres membres présents.

Résolution N° 2

Approbation du rapport financier

Vote : POUR : 41 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Résolution adoptée

Présentation du budget prévisionnel 2023

Discussion :

Suite à la discussion précédente il est proposé le fait d'intégrer une part de formation dans le budget.

Résolution N° 3

Approbation du projet de budget pour 2023.

Vote : POUR : 41 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Résolution adoptée

Renouvellement des membres du CA

Article 9 - Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 6 à 16 membres. Ils sont issus de 2 collèges de même nombre investis pour un mandat de 2 ans. Le CA est renouvelable par moitié tous les ans :

- un collège de 4 à 8 membres élus par l'AG parmi les adhérents de l'association.

- un collège de 4 à 8 membres tirés au sort parmi les adhérents et après acceptation des personnes ainsi désignées.

Sortant.es : Christian FERRAND, Fabien DEBORDES, Dominique STEINKRIETZER, Jean-Philippe BROTHIER, Annie BENETEAU, Boris TURPEAUD

Désire sortir : Ina DICKSON

Restent en poste : Marc VARINOIS (élu), Arlette BOSSY (élue), Guy MARTIN (élu), Georges VASSEUR (élu), Léo BONAMY (tiré au sort), Brigitte DESVEAUX (tirée au sort),

10 postes maximum sont donc à pourvoir, 4 par élection et 6 par tirage au sort.

Sont candidat.es : Annie Béneteau, Fabien Desbordes, Christian Ferrand, Dominique Steinkrietzer

Après accord de l'assemblée, il a été procédé à un vote groupé pour l'ensemble des candidats au conseil d'administration.

Résolution N°4

Election des 4 membres du Conseil d'Administration

Votes : POUR : 38* ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

*Le nombre de votes est moins importants que pour les votes précédents car certaines personnes ont dû quitter l'assemblée générale avant la fin.

Résolution adoptée

Sont élu-es : Annie Béneteau, Fabien Desbordes, Christian Ferrand, Dominique Steinkrietzter

Sont tiré.e.s au sort :

Nom	Réponse
Eric Chailloux	Accepté
Alexis Denis	Refusé
Bertrand Cardinal	Refusé
Isabelle Androt	Refusé
Yves Grosset-Grange	Refusé
Mathieu Brenaut	Refusé
Jean-Marc Soubeste	Accepté
Jean-Paul Blugeon	Refusé
Alain Fachan	Refusé
Nadine Juhel	Refusé
Jean-Louis Minier	Refusé
Yann Macé	Refusé
Capucine Marzet	Refusé
Christinne Deflorenne	Refusé
Dominique Bertin	Accepté

Suite à la prise de contact, Eric Chailloux, Jean-Marc Soubeste et Dominique Bertin ont accepté de siéger au CA.

Le CA se compose donc d'Annie Béneteau, Dominique Bertin, Léo Bonamy, Arlette Bossy, Eric Chailloux, Fabien Desbordes, Brigitte Desveaux, Christian Ferrand, Guy Martin, Jean-Marc Soubeste, Dominique Steinkrietzler, Georges Vasseur et Marc Varinois.

Signatures du Président et de la secrétaire:

Le 31 Mars 2023 à La Rochelle

Arlette Bossy

Capucine Marzet

Certifié conforme à l'original

